

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 67/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 22

OBJET

DECISION MODIFICATIVE.
VIREMENTS DE CREDITS –
BUDGET VILLE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

(Absence de M. MOUGIN pour ce point)

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE des virements de crédits, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après, sur le Budget Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016

Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Budget ville

INVESTISSEMENT	BP 2016	DECISION MODIFICATIVE	BP 2016 + DECISION MODIFICATIVE
Opération 410 Travaux aux écoles Dépenses	20 000 €	+ 3 200 €	23 200 €
<i>Article 21312 Bâtiments scolaires</i>	20 000 €	+ 3 200 €	23 200 €
Opération 420 Travaux bâtiments communaux Dépenses	36 000 €	- 2 600 €	33 400 €
<i>Article 21318 Autres bâtiments publics</i>	21 000 €	- 2 600 €	18 400 €
Opération 430 Espaces ludiques et sportifs Dépenses	25 000 €	+ 1 800 €	26 800 €
<i>Article 2188 Autres immobilisations corporelles</i>	0 €	+ 1 800 €	1 800 €
Opération 434 Extension / création salle sport Dépenses	47 500 €	+ 500 €	48 000 €
<i>Article 2158 Autres installations</i>	26 000 €	+ 500 €	26 500 €
Opération 490 Eclairage public Sonorisation Dépenses	5 000 €	- 5 000 €	0 €
<i>Article 2158 Autres installations</i>	5 000 €	- 5 000 €	0 €
Opération 500 Aménagement paysager parc MICHAUT Dépenses	8 000 €	- 6 700 €	1 300 €
<i>Article 2121 Plantation d'arbres et d'arbustes</i>	5 000 €	- 5 000 €	0 €
<i>Article 2128 Autres agencement</i>	3 000 €	- 1 700 €	1 300 €
Opération non individualisée Dépenses	0 €	+ 8 800 €	8 800 €
<i>Article 1312 Subvention Région</i>	0 €	+ 8 800 €	8 800 €

La section d'investissement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 655 378€

FONCTIONNEMENT	BP 2016	DECISION MODIFICATIVE	BP 2016 + DECISION MODIFICATIVE
Charges à caractère général - dépenses Chapitre 011			
<i>Article 6231 Annonces et insertions</i>	10 000 €	- 4 600 €	5 400 €
Atténuations de produits - dépenses Chapitre 014			
<i>Article 73925 FPIC</i>	17 500 €	+ 4 600 €	22 100 €

La section de fonctionnement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 5 353 423 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016

Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 68/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 22

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE.
VIREMENTS DE CREDITS –
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

(Absence de D. MOUGIN pour ce point)

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE des virements de crédits, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après, sur le Budget Annexe des Forêts.

Budget Annexe des Forêts

FONCTIONNEMENT	BP 2016	DECISION MODIFICATIVE	BP 2016 + DECISION MODIFICATIVE
Charges à caractère général - dépenses Chapitre 011 <i>Article 6228 Divers</i>	73 000 €	- 31 600 €	41 400 €
Dépenses imprévues - dépenses Chapitre 022	5 000 €	- 5 000 €	0 €
Charges exceptionnelles - dépenses Chapitre 67 <i>Article 673 Titre annulé sur exercice antérieur</i>	1 000 €	+ 36 600 €	37 600€

La section de fonctionnement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 216 350 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016
Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 69/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 22

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE.
VIREMENTS DE CREDITS –
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

(Absence de D. MOUGIN pour ce point)

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE des virements de crédits, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après, sur le Budget Annexe de l'Eau.

Budget Annexe de l'Eau

INVESTISSEMENT	BP 2016	DECISION MODIFICATIVE	BP 2016 + DECISION MODIFICATIVE
Opération 2111 Renforcement et grosses réparations Dépenses	126 300 €	+ 2 300 €	128 600 €
<i>Article 2315 Installations, matériel et outillages</i>	<i>50 000 €</i>	<i>+ 2 300 €</i>	<i>52 300 €</i>
Opération 2118 Protection des captages Dépenses	35 000 €	- 2 300 €	32 700 €
<i>Article 2031 Frais d'études</i>	<i>35 000 €</i>	<i>- 2 300 €</i>	<i>32 700 €</i>

La section d'investissement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 378 241 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016
Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 70/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 22

OBJET

**ADMISSION EN NON-VALEUR
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

(Absence de M. MOUGIN)

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances

Vu la demande du Comptable public de la Trésorerie de Baccarat, Considérant que par ordonnance en date du 16 AOUT 2016 et dans le cadre d'un dossier de surendettement le tribunal a prononcé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'un contribuable.

Cette mesure entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles arrêtées à la date de l'ordonnance. Cette décision juridique s'impose à la collectivité créancière. Il convient par conséquent de prononcer l'admission en non-valeur de ces dettes.

- Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **DECIDE** l'admission en non-valeur de la somme de **50,80 €** sur le **budget Annexe de l'Eau**, les crédits prévus au Budget Primitif 2016 étant suffisants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016
Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 71/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 22

OBJET

**ADMISSION EN NON-VALEUR
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

(Absence de M. MOUGIN)

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances

Vu la demande du Comptable publique de la Trésorerie de Baccarat, Considérant que par ordonnance en date du 16 AOUT 2016 et dans le cadre d'un dossier de surendettement le tribunal a prononcé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'un contribuable.

Cette mesure entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles arrêtées à la date de l'ordonnance. Cette décision juridique s'impose à la collectivité créancière. Il convient par conséquent de prononcer l'admission en non-valeur de ces dettes.

- Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **DECIDE** l'admission en non-valeur de la somme de **177.00 €** sur le **budget Annexe de l'Assainissement**, les crédits prévus au Budget Primitif 2016 étant suffisants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016
Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 72/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**REMBOURSEMENT TICKETS
"ETUDES SURVEILLEES".**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

(Arrivée de D. MOUGIN)

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant qu'il a été décidé de ne pas renouveler pour la rentrée scolaire du 1^{er} Septembre 2016, les études surveillées dans les écoles et que de ce fait il y a lieu de rembourser aux parents les tickets "études surveillées" qui n'ont pas été utilisés.

- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- **REMBOURSER** aux parents les tickets déjà vendus et non utilisés conformément au listing qui sera fourni par le régisseur ;
- **CLOTURER** la régie de recettes "Etudes surveillées".

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016

Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 73/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

DEPENSES D'UTILITE :
Achat de cristal.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que pour honorer ses visiteurs de marque et autres personnalités dans le cadre de sa politique de communication, la collectivité désire profiter de la vente organisée du 22 au 25 SEPTEMBRE 2016 par BACCARAT S.A., pour acheter des pièces de cristal à un prix plus intéressant qu'au magasin des cristalleries de BACCARAT.

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** un représentant de la collectivité à acquérir des pièces de cristal pour un montant maximal de 1.500 € TTC.
- **DIT** l'utilité de la dépense qui sera imputée en regard de l'article 6232 du Budget de la Ville.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016
Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 74/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET
RENOUVELLEMENT DE
L'EXONERATION DE L'IMPOT
SUR LES SPECTACLES (Ets
Cinématographiques).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.2 Fiscalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu la délibération N°51/2011 du 28 Septembre 2011 ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler l'exonération à 100 % des établissements de spectacles cinématographiques de BACCARAT de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016

Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 75/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**RENOVATION TOITURE
EGLISE SAINT REMY –
DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.4 Interventions économiques

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

1- Note explicative

L'église Saint-Remy de Baccarat, construite entre 1954 et 1957, a été classée au titre des monuments historiques par un arrêté du 17 juin 2013. Ce classement est intervenu en raison du caractère remarquable et unique de cette église.

Or, soixante ans après la construction, la toiture en ardoises nécessite que la commune procède à des réparations urgentes et absolument nécessaires pour préserver l'intégrité du bâtiment puisque des ardoises cassées ou déplacées et des caniveaux endommagés permettent à l'eau de passer et entraînent maintenant une dégradation sérieuse de la charpente et des caissons. L'objectif est aujourd'hui, de sécuriser rapidement le site et de ralentir sa dégradation.

2- Plan de financement

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Conseil Régional Grand Est et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle selon le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Réparation et intervention ponctuelle d'urgence, toiture de l'Eglise de Baccarat	15 263,00 €	DRAC (40%)	6 105,20 €
		Région Grand Est (30%)	4 578,90 €
		Conseil départemental 54 (10%)	1 526,30 €
		Autofinancement (20%)	3 052,60 €
TOTAL	15 263,00 €	TOTAL	15 263,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACTE** ce plan de financement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental une subvention pour la rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-Remy (travaux d'urgence).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016
Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 76/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. Domaine de compétence par thème 8.8 Environnement

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport.

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, conformément au décret N°2015-1820 du 29 Décembre 2015.

Présenté au Conseil Municipal dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement en 2015 annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016

Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 77/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique 4.1 Personnel contractuel et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
Vu l'avis du Comité Technique,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :
 - Ouverture d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe le 31/08/16 ;
 - Fermeture d'un poste de rédacteur contractuel le 30/09/16 ;
 - Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe le 01/10/16
- **ACCEPTE** le renouvellement de deux contrats de droit privé pour une période de 6 mois à temps complet pour deux agents du Pôle Gardiennage et pour une période allant du 1^{er} OCTOBRE 2016 au 1^{er} AVRIL 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat d'apprentissage à temps complet au service des espaces verts pour un jeune de moins de 18 ans préparant un CAPA Aménagement Paysager à compter du 1^{er} Septembre 2016 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 Août 2018.
La rémunération de cet apprenti sera la suivante :
 - 1^{ère} année : 25 % du SMIC
 - 2^{ème} année : 37 % du SMIC
- **ACCEPTE** le renouvellement pour une période de 6 mois à temps complet du contrat de droit public d'un adjoint technique de 2^{ème} classe (du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016
Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 78/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**BAIL EMPHYTEOTIQUE SUR
LE TERRAIN COMMUNAL DIT
"DE L'ORANGERIE" SITUÉ
RUE DE GERNSBACH.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNESE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.6 Autres actes de gestion du domaine public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant qu'en date du 03 août 2016, Vincent et Amélie THRO, exerçant la profession de Masseur Kinésithérapeute Diplômé d'état, ont sollicité par courrier Monsieur le Maire en vue d'obtenir un bail emphytéotique sur une partie d'un terrain communal dit « de l'orangerie » situé rue Gernsbach [concerne les parcelles cadastrées AM n° 177 et 510].

M. et Mme THRO ont pour projet de construire un Centre de rééducation par l'eau, de Balnéothérapie ainsi qu'un centre d'activités aquatiques (aquabike, aquagym, bébés nageurs, accueil de scolaire...) sous licence de marque Centre Roosevelt.

- Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 07 décembre 2015 relatif à l'opportunité de vendre une partie du terrain communal nécessaire à ce même projet (souhait initial des demandeurs) et à sa délimitation par la réalisation d'un bornage ;

- Vu le plan de bornage et de division réalisé par M. Michaël JACQUES, géomètre-expert, en date du 6 septembre 2016, délimitant la surface nécessaire au projet d'une surface de 2 921 m² ;

- Considérant que ce bail emphytéotique doit permettre aux demandeurs de porter plus aisément leur projet auprès des banques et que sa concrétisation apportera un intérêt économique, de santé et de création d'emplois sur la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur l'opportunité de conclure un bail emphytéotique avec les porteurs du projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-096-DE

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016
Publication : 29/09/2016

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 79/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**DÉSACCOMMODATION DU
CHEMIN COMMUNAL DIT
"CHEMIN DE LA PETITE
CREUSE".**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 SEPTEMBRE 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY - CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT-COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – MANGEMATIN - Mme PERRY – MM. BANNEROT - VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Excusés ayant donné pouvoir : M. VIRLOUVET à M. MOUGIN – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : MM. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. Domaine et Patrimoine

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.161-10 ;
- Considérant que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain qui constituent un ancien chemin rural dénommé « chemin de la petite creuse » au hameau de Badménil [parcelles cadastrées AV n° 178, 177, 180 ainsi que la portion de voie située entre la parcelle AV 180 et l'intersection avec la rue de l'école_ voir plan de situation annexé] mais que celui-ci, d'une part, ne permet plus une circulation régulière et normale pour les piétons comme pour les véhicules et, d'autre part, ne dessert plus de lieu d'intérêt général ;
- Considérant la désaffectation de fait de ce chemin, compte-tenu de l'absence d'entretien et de sa non utilisation régulière ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** sur la désaffectation du chemin communal dit « chemin de la Petite Creuse » et de sa vente après réalisation d'une enquête publique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches correspondantes.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160926-2016-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016

Publication : 29/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX